Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		•	prorograne er	a i etiquetage	des brodui	ra mrorogi	.ques				
	I 1 Numéro du	I.2 Type d'Opér	rateur								
	I.1 Numéro du document			☑ Opérateur							
	FR-BIO-10.250-0002014.2023.001		☐ Groupe d'opérateurs								
	200 CO										
			(188	etaanik:							
S			iiii t								
Ë			برندا	arve becau							
<u>G</u>											
Partie I: Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou	I.4 Autorité cor	npétente ou .	Autorité / Orgai	nisme de co	ntrôle					
ij	Nom EARL MAS DE CADENET				Autorité	BUREAU V	ERITAS CERTIF	ICATION FE	RANCE (FR-BIO-10)		
o	Adresse CHEMIN DEPARTEMENTAL 57 MAS DE CADENET 13530				Adresse Le Triangle de l'Arche, 9 Cours du Triangle, 92937, Paris						
ts	_	Trets				9 Cours du	i Triangle, 9293	7, Paris			
en	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	(Code ISO	FR		
Ĕ	I C A ativitá au ac	ativités de l'enémeter	ın aıı dıı anaıına d'aı	a ématauma							
lé		ctivités de l'opérateu	ar ou du groupe d of	perateurs							
Ë	 Production 										
Ιe	 Préparation 										
Ţ											
ar											
Li Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du C méthodes de production									u Conseil et		
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux										
	Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion										
	1 22200	.0 1,	. _I	-							
	• (f) Vin										
_	Méthode de production: - production de produits biologiques										
	producti	on ac products bloc	761que3								
		<u> </u>									
	La présent doci	présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui nvient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	convient) satisf	ait aux exigences du	Toperateur	ou le groupe u	operateurs	(choisir ce qui					
I.7 Date, lieu I.8 Validité											
							40/44/0000		04 (00 (000 4		
	Date	13 janvier 2023 12:32:25 +0100	Nom et BUR	EAU VERITAS	Certificat valai	ble du	18/11/2022	au	31/03/2024		
		CET	signature CER	FIFICATION NCE							
	Lieu	Paris (FR)									
	ыси	Turib (Tity									
			· \								

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits						
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement						
	(CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
ues	Blé dur Biologique						
fiq	Olives Biologique						
éci	Pois chiches Biologique						
s sp	Raisin de cuve Vin - Rouge, Blanc, Rosé, 2020, 2021, 2022 Biologique						
atif	20000410						
ulta	II.2 Quantité de produits						
Éléments facultatifs spécifiques							
nts	II.3 Informations sur les terres						
me							
Élé	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs						
Π:							
Partie II:	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
F							
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)						
	2018/848						
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du						
	règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant						
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle II.9 Autres informations						
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation						
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf certificat						
	d'accréditation						